

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023

ID : 062-216207365-20231215-DEC2023_191-AI

S'LO

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS**

**DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR L'ACHAT DE DEUX
ABRIS DE TOUCHE POUR LE STADE D'HONNEUR**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 20 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition tarifaire présentée par la société Taff Equipements ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société Taff Equipements (sise 94 rue d'Ennevelin – 59710 AVELIN) un devis relatif à l'achat de 2 abris de touche pour le stade d'honneur, pour un montant de 4.008€ TTC ;

ARTICLE 2 la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 15 décembre 2023

DEC2023_191

Pour le Maire empêché,
L'adjoint suppléant,

Vincent KNOCKAERT

